

RÉPONSE – QE 295 A – 23.12

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 295 - 23.11

déposée par Monsieur Pablo MARIN, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

ÉTAT DES ARCHIVES MUNICIPALES

QUESTION

Les archives de notre Ville et de son administration sont le témoignage de notre passé ; à ce titre, il importe qu'elles demeurent préservées et accessibles, afin de garantir qu'une trace des époques passées et actuelles demeure, pour l'instruction et l'information des générations futures.

La présente question vise à s'enquérir de l'état actuel et des mesures de préservation des archives municipales. Le cas échéant, la question de l'accessibilité, d'une mise à disposition, voire d'une mise en valeur de ce patrimoine archivistique est également envisageable.

RÉPONSE

Actuellement, nous avons environ 762 mètres linéaires d'archives administratives répartis dans trois locaux au sein de la Commune. Ce chiffre varie chaque année lorsque les services nous confient leurs boîtes d'archives d'un statut courant à un statut intermédiaire. Un tri est effectué par les archivistes pour identifier les archives pouvant être détruites après leur durée d'utilité légale échue (*obligation légale de conserver les documents pendant une certaine durée*).

Une centralisation des archives est en cours dans un local du bâtiment Mistral situé à Gordon-Bennett. Le local bénéficie d'une stabilité du taux d'humidité et de température. L'accès aux locaux d'archives est réservé aux archivistes.

Nous recevons en moyenne entre 5 et 10 demandes de consultation d'archives par année de personnes externes à l'administration. Il s'agit en général d'étudiants ou de chercheurs qui s'enquèrent d'informations dans le cadre de leurs activités, mais aussi d'habitants ou anciens habitants de la Commune. Les archivistes effectuent les recherches. Pour les documents pouvant être consultés par le public, il est proposé au demandeur de se rendre à la Commune pour les consulter dans le bureau des archivistes.

Relativement à la mise en valeur du patrimoine, il n'y a pour l'instant pas de mention sur le site internet. En revanche, la Ville de Vernier sera présente l'année prochaine sur la plateforme AtoM (<https://ge.archivescommunales.ch/>) qui permet de rendre publics certains inventaires des archives. Les utilisateurs peuvent donc effectuer des recherches et s'adresser ensuite aux archivistes pour une consultation éventuelle de documents. La plateforme permet également de mettre en avant des scans de documents anciens. Plusieurs communes sont déjà présentes sur cette plateforme.

La Ville de Vernier possède des archives patrimoniales, dont certains documents sont très précieux (testaments, documents de la famille Naville, etc.). Ces documents sont en cours d'inventaire et de conditionnement. Cet inventaire sera présent sur la plateforme AtoM au courant de l'année 2024.

La question écrite QE 295 – 23.11 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Conseiller administratif

Vernier, le 19 décembre 2023

